

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 décembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BARRON, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par M. BON), Mme OBRIOT (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé : (1) Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Délibération n° : 64-2013

Objet : Garage municipal – vente de trois véhicules à la Ville de Dijon et réforme d'un véhicule

A la suite de l'emménagement de services du CCAS et de la Ville de Dijon sur le site du 11 rue de l'hôpital, une analyse des besoins de déplacement a permis une mutualisation des moyens et la restitution de dix véhicules : six pour la Ville et quatre pour le CCAS. Trois véhicules restitués par le CCAS étant encore en bon état d'utilisation, la Ville de Dijon propose de les lui racheter. Le quatrième serait réformé.

La vente concerne les véhicules suivants :

- 1 Peugeot 106 immatriculée 6144 TZ 21 pour un montant de 300 €,
- 1 Peugeot 106 immatriculée 6159 TZ 21 pour un montant de 300 €,
- 1 Citroën Saxo immatriculée 3551 VN 21 pour un montant de 400 €.

Le véhicule suivant sera réformé : 1 Citroën AX immatriculée 5523 TS 21.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration décident :

- de procéder à la vente de trois véhicules du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville de Dijon, dans les conditions proposées et de réformer le quatrième véhicule ;
- de dire que le produit de ces ventes sera inscrit au budget supplémentaire du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 024, nature 024 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale



Nathalie POPADYAK

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:
23 DEC. 2013



PUBLIÉ LE 18 DEC. 2013